

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 26 AVRIL 2022

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 avril 2022, s'est réuni à 20h30 au Réservoir à Lunéville, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Rose-Marie FALQUE, M. Martial BANNEROT, Mmes Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, MM. Christian GEX, Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, M. Bruno MINUTIELLO, Mme Emmanuelle LINDT, MM. Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Jean-Marie CLAUDEL, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Didier-Jean THOMAS, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard RATEAU, Fabrice LASSIETTE, Mme Murielle GRIFFOUL, MM. Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Alexandra HUGO-CAMBOU, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine LAURAIN, MM. Jacques LAMBLIN, Etienne MAIRE, Mme Colette MANSUY, M. Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Mme Ludivine GEANT, MM. Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Mme Dominique ROBERT, M. Dominique ALISON, Mme Francine GARNIER, M. Pascal MARCHAL, Mme Audrey FINANCE, MM. Jacques PISTER, Joël DONATIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Didier COLIN (*pouvoir à M. Christian GEX*), Bernard MICLO (*remplacé par Mme Emmanuelle LINDT*), Mme Christine L'HUILLIER (*pouvoir à M. Jacques DEWAELE*), M. Alain THIERY (*remplacé par M. Didier-Jean THOMAS*), Mme Claude BAILLY (*pouvoir à Mme Valérie DIDIER*), M. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT (*pouvoir à M. Etienne MAIRE*), MM. Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Mme Virginie GENOT, MM. Pascal L'HUILLIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX (*pouvoir à Mme Alexandra HUGO-CAMBOU*), Mme Catherine PAILLARD (*pouvoir à M. François FRASNIER*), M. Benoît TALLOT (*pouvoir à M. Bruno MINUTIELLO*), Mme Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), MM. Matthieu SIGIEL (*pouvoir à Mme Murielle GRIFFOUL*), Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Ludwig MISCHLER (*pouvoir à Mme Ludivine GEANT*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Mme Christelle VIVOT

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FORTIER

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 3 MAI 2022 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2022-059 : Administration Générale - Nouveau représentant titulaire au Syndicat mixte du Parc d'activités de Grandrupt suite à démission

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2020-139 du 30 juillet 2020 par laquelle elle a élu 5 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Syndicat mixte du Parc d'Activités de Grandrupt.

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est membre du Syndicat mixte du parc d'activités de Grandrupt avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Ce parc d'activités est situé sur les communes de Thiaville-sur-Meurthe et Raon-l'Étape

Les conditions de représentation pour la CCTLB étant de 5 membres titulaires et 2 membres suppléants et à la suite de la démission d'un membre titulaire (Mme Laure VOURION), il convient d'élire son remplaçant.

L'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose que « le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »

Il est ainsi proposé à l'Assemblée d'élire un représentant titulaire en remplacement de Mme Laure VOURION.

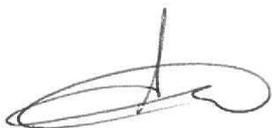
Après proposition de vote à main levée, conformément à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ce délégué.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Elit, à main levée, M. Frédéric THOMAS délégué titulaire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au Syndicat mixte du Parc d'activités de Grandrupt en remplacement de Mme Laure VOURION, démissionnaire

Fait et délibéré à Lunéville, le 26 avril 2022.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.04.28 15:26:35 +0200
Ref:20220428_115410_1-1-O
Signature numérique
le Président